

DECISION DU PRESIDENT.CA 0061-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande d'attribution d'une subvention de la Pr sidence (Ecole Doctorale « Soci t s, Temps, Territoires »)

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande d'attribution de subvention de l'Ecole Doctorale Soci t s, Temps, Territoires (STT)   l'Universit  Bretagne Loire (UBL) pour les frais d'inscription de dix  tudiants.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 14 mai 2018

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **25 mai 2018**

LISTE DEFINITIVE DES DOCTORANTS INSCRITS AUX DOCTORIALES 2018 POUR
FRAIS D'INSCRIPTION L'ED STT à l'UBL

Décision de paiement validée par le conseil de l'ED STT le 17 avril 2018

STT	Université d'Angers	BENDIMERAD	Sonia
STT	Université de Bretagne Occidentale	PAULET	Matiline
STT	Université de Nantes	BAGNON	Lobry Abel
STT	Université de Nantes	MESSAOUDI	Taous
STT	Université de Rennes 2	HOUNKPATIN	Houévi
STT	Université de Rennes 2	KPODEKON	Edith
STT	Université de Rennes 2	BARDON	Helene
STT	Université de Rennes 2	LEFEBVRE	Celine
STT	Université du Maine	SUFO KANKEU	Richard
STT	Université du Maine	VARELA FERNANDEZ	Dario Ramon

Coût individuel 300 euros par doctorant

Total dû Doctoriales | UBL : 3 000 euros